

NETTOTANT AVANT VIDANGE

Date d'impression: 01.01.2019

Code du produit: CO 1015

Page 1 de 8

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

NETTOYANT AVANT VIDANGE

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations**utilisation de la substance/du mélange**

Liquide de nettoyage pour les moteurs

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de

Société:	CLAS EQUIPEMENTS
Rue:	83 CHEMIN DE LA CROUZA
Lieu:	73800 CHIGNIN - FRANCE
Téléphone:	+33(0)4 79 72 62 22
e-mail:	contact@clas.com
Internet:	www.clas.com

Information supplémentaire

CO 1015

SECTION 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange**

Indications de danger: Xn - Nocif

Phrases R:

Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Risque possible pour les bébés nourris au lait maternel.

Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Classification SGH

Catégories de danger:

Danger par aspiration: Asp. Tox. 1

Danger pour le milieu aquatique: Aquatic Chronic 3

Mentions de danger:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage**Composants dangereux qui doivent être listés sur
l'étiquette** distillats légers (pétrole), hydrotraités

Mention d'avertissement: Danger

Pictogrammes: GHS08

**Mentions de danger**

H304

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H412

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

NETTOTANT AVANT VIDANGE

Date d'impression: 01.01.2019

Code du produit: CO 1015

Page 2 de 8

Conseils de prudence

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P301+P310	EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P331	NE PAS faire vomir.
P405	Garder sous clef.
P501	Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

Étiquetage particulier de certains mélanges

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants**3.2. Mélanges****Caractérisation chimique**

Composants antifriction	Somme des composants :
Détergents, dispersants	30 - 58 %
Combinaison de substances synthétiques	
Protecteur anti corrosion	

Composants dangereux

N° CE	Substance	Quantité
N° CAS	Classification	
N° Index	Classification SGH	
N° REACH		
919-164-8	distillats légers (pétrole), hydrotraités	95 - < 100 %
64742-82-1	Xn - Nocif R52-53-65-66	
	Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 3; H304 H412 EUH066	
287-477-0	Chlorparaffines C14-C28	1 - < 5 %
85535-85-9	N - Dangereux pour l'environnement R50-53-64-66	
	Lact., Aquatic Acute 1 (M-Factor = 1), Aquatic Chronic 1 (M-Factor = 1); H362 H400 H410 EUH066	

Texte des phrases R-, H- et EUH: voir paragraphe 16.

SECTION 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Après inhalation**

Transporter la personne atteinte à l'air frais. Allonger la victime et la tenir au chaud.

Après contact avec la peau

Retirer immédiatement les vêtements souillés, de même que les sous-vêtements et les chaussures.

Opérer ensuite un nettoyage ultérieur avec : Eau et savon.

En cas de malaises persistants, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux

ôter les lentilles de contact

Rincer l'oeil aussitôt en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante.

Après récupération de plus grande quantité de substance : Consulter un médecin.

Après ingestion

Faire boire de l'eau en grandes quantités par petites gorgées (effet de dilution). Consulter un médecin.

NETTOTANT AVANT VIDANGE

Date d'impression: 01.01.2019

Code du produit: CO 1015

Page 3 de 8

Ne pas provoquer de vomissement.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Un contact fréquent et permanent avec la peau peut provoquer des irritations cutanées.

Irritant pour les yeux : irritation possible.

En cas d'ingestion: Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Attention au danger d'inhalation

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction approprié

Poudre d'extinction. Sable. Dioxyde de carbone (CO₂). mousse résistante à l'alcool.

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Formation possible de produits de décomposition dangereux.

En cas d'incendie et/ou d' explosion, ne pas respirer les fumées.

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Information supplémentaire

En cas d'incendie, refroidir les récipients menacés avec de l'eau.

Attaquer à l'eau pulvérisée les gaz/vapeurs/brouillard.

Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Attaquer à l'eau pulvérisée les gaz/vapeurs/brouillard.

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Empêcher le produit de se répandre (p. ex. endiguer ou absorber)

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

6.4. Référence à d'autres sections

Aucune donnée

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Manipuler la substance uniquement dans des installations ou systèmes fermés. Aspirer les vapeurs/aérosols directement à l'endroit où ils se forment.

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Préventions des incendies et explosion

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

NETTOTANT AVANT VIDANGE

Date d'impression: 01.01.2019

Code du produit: CO 1015

Page 4 de 8

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

Ne pas conserver à des températures supérieures à: 50 °C

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'hygiène

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Protection des yeux/du visage

En cas de risque de projection porter des lunettes de sécurité. (EN 166)

Protection des mains

Porter les gants de protection homologués : NBR (Caoutchouc nitrile). FKM (Caoutchouc fluoré). (EN374)

Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié résistant aux solvants EN 465

Protection respiratoire

Assurer une aération suffisante en cas de risque de formation de brouillards et/ou vapeurs.

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	liquide
Couleur:	vert
Odeur:	Aromatique(s)

Testé selon la méthode

Modification d'état

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: 180 - 220 °C

Point d'éclair: 65 °C

Limite inférieure d'explosivité:

Limite supérieure d'explosivité:

Température d'inflammation: > 200 °C

Pression de vapeur: 20 hPa
(à 20 °C)

Densité (à 20 °C): 0,790 - 0,820 g/cm³

NETTOTANT AVANT VIDANGE

Date d'impression: 01.01.2019

Code du produit: CO 1015

Page 5 de 8

Hydrosolubilité:
(à 20 °C)

insoluble

Solubilité dans d'autres solvants

Solvant(s) organique(s)

9.2. Autres informations

Aucune donnée

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Aucune décomposition selon utilisation prescrite.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues.

10.4. Conditions à éviter

Utiliser la matière uniquement dans les endroits à l'écart d'une lumière nue, d'un foyer ou d'autres sources d'ignition.

Aucune décomposition selon utilisation prescrite.

10.5. Matières incompatibles

Agents oxydants. Acide, concentré. Alcalis (bases), concentré.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de produits de décomposition dangereux connus

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

N° CAS	Substance	Méthode	Dose	Espèce	Source
64742-82-1	distillats légers (pétrole), hydrotraités				
	par voie orale	DL50 mg/kg	>5000	Rat	
	dermique	DL50 mg/kg	>2920	Lapin	
85535-85-9	Chlorparaffines C14-C28				
	par voie orale	DL50	4000 mg/kg	Rat	
	dermique	DL50	4000 mg/kg	Rat	
	par inhalation (1 h) vapeur	CL50	48170 mg/l	Rat	

Irritation et corrosivité

Contact avec la peau: Un contact fréquent et permanent avec la peau peut provoquer des irritations cutanées.

Irritant pour les yeux : irritation possible.

Effets sensibilisants

non sensibilisant.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

NETTOTANT AVANT VIDANGE

Date d'impression: 01.01.2019

Code du produit: CO 1015

Page 6 de 8

N° CAS	Substance				
	Toxicité aquatique	Méthode	Dose	[h] [d]	Espèce
64742-82-1	distillats légers (pétrole), hydrotraités				
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	10-100 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	50-100 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata
	Toxicité aiguë pour la crustacea	CE50	10-22 mg/l	48 h	Daphnia magna
85535-85-9	Chloroparaffines C14-C28				
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	3,2 mg/l	96 h	Algues

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

faible potentiel d'accumulation biologique.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Aucune information disponible.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Élimination

Ne pas éliminer avec les déchets domestiques.

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

Définir les critères d'élimination avec l'organisme agréé.

Peut nécessiter des conditions spéciales de manipulation en fonction de la réglementation locale.

L'élimination des emballages contaminés

Vider complètement l'emballage.

Ne pas percer, découper ou souder les récipients non nettoyés. (Danger d'explosion.)

SECTION 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU:

-

14.2. Nom d'expédition des Nations unies:

-

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

-

14.4. Groupe d'emballage:

-

Autres informations utiles (Transport terrestre)

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

NETTOTANT AVANT VIDANGE

Date d'impression: 01.01.2019

Code du produit: CO 1015

Page 7 de 8

Transport fluvial (ADN)**Autres informations utiles (Transport fluvial)**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport maritime (IMDG)**Autres informations utiles (Transport maritime)**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport aérien (ICAO)**Autres informations utiles (Transport aérien)**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR
L'ENVIRONNEMENT: non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune information disponible.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Aucune information disponible.

SECTION 15: Informations réglementaires**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE****Information supplémentaire**

Contient:
> 30 % hydrocarbures, aliphatique.

Prescriptions nationales

Classe de contamination de l'eau (D): 2 - pollue l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

SECTION 16: Autres informations**Texte des phrases R (Numéro et texte intégral)**

- | | |
|----|---|
| 50 | Très toxique pour les organismes aquatiques. |
| 52 | Nocif pour les organismes aquatiques. |
| 53 | Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. |
| 64 | Risque possible pour les bébés nourris au lait maternel. |
| 65 | Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion. |
| 66 | L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. |

Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

- | | |
|--------|---|
| H304 | Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. |
| H362 | Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel. |
| H400 | Très toxique pour les organismes aquatiques. |
| H410 | Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |
| H412 | Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |
| EUH066 | L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. |

Information supplémentaire

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel.



Fiche de données de sécurité

Conformément au règlement CE n° 1907/2006

NETTOTANT AVANT VIDANGE

Date d'impression: 01.01.2019

Code du produit: CO 1015

Page 8 de 8

Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.